Nancy. Abdelkader avait foncé dans la foule, provoquant un mort et 15 blessés : L'accusé en appel

06/06/2012 à 20h59

La cour d'assises de Meurthe-et-Moselle examine, à partir de demain et jusqu'au 15 juin, le sort d'Abdelkader Gridda, 28 ans. Cet Alsacien répond de meurtre et de tentatives de meurtre. Les faits se sont déroulés en juin 2007 à Berrwiller, dans le Haut-Rhin, lors de la fête traditionnelle « Humpafascht ». Vers trois heures, un automobiliste alcoolisé et sous l'empire du cannabis a foncé avec sa voiture sur la foule, tuant une personne et en blessant quinze autres.

Abdelkader Gridda, l'accusé, se trouvait cette nuit-là en compagnie d'un ami qui fêtait ses 18 ans. Durant la journée l'accusé fume du cannabis et entame la soirée au whisky-coca. Lorsqu'il se présente sous le chapiteau de la « Humpafascht », il est passablement éméché et se fait refouler à plusieurs reprises. Ne supportant pas son éviction de la fête, l'agressivité de Gridda monte de plusieurs crans. Il provoque la foule. L'ami qui l'accompagne tente alors de le calmer. De rage, Abdelkader Gridda monte dans sa voiture. Dans ses explications, il assure que la foule l'a pris à partie, tapant sur la carrosserie de son véhicule. Il aurait alors essayé de partir, à allure modérée s'est-il défendu, sans se rendre compte qu'il percutait des spectateurs. Petit problème, néanmoins : les témoins et les experts ne partagent pas ce point de vue. Pour eux, l'automobiliste a lancé sa voiture sur la foule, sans freiner ni s'arrêter au premier choc. Sa vitesse au moment des faits a été estimée entre 50 et 60 km/h. La vision après le drame était « apocalyptique », selon un médecin intervenu immédiatement après pour porter les premiers

secours.
A l’issue de son premier procès devant la cour d’assises du Haut-Rhin, Abdelkader Gridda a été condamné à vingt ans de réclusion assortis d’une peine de sûreté de treize ans. Il a fait appel.
[Républicain Lorrain]
(Merci à Docteur Bazooka)